



Tourisme vert : une opportunité à saisir pour le Pays



Le Pays soutient la création d'une crèche intercommunale



GIROU TARN FRONTONNAIS

JOURNAL D'INFORMATION TERRITORIAL - Avril 2004

N°2

Éditorial



À l'issue de trois ans de travail ayant réuni plus de 350 acteurs du territoire, la Charte de Pays a récemment été présentée aux acteurs de l'aire urbaine toulousaine. Ce document synthétise les axes forts d'un projet mobilisateur pour le territoire du Girou Tarn Frontonnais.

Aujourd'hui, nous passons à la mise en place du Conseil de Développement. Cet organe essentiel de la démarche participative viendra compléter et enrichir les réflexions que mèneront les élus locaux concernés dans la plus grande transparence et la plus grande ouverture. Certes, il ne s'agit que d'un organe consultatif. Mais dans la mesure où il est très représentatif de la réalité de l'activité sociale, économique, culturelle du territoire, les élus devront se faire l'écho et tenir le plus grand compte des projets sur lesquels il se mobilisera.

Notre démarche, qui a été troublée par l'épisode aéroportuaire, a été très enrichissante pour les uns et les autres. Chacun a pu découvrir combien ses propres efforts dans tel ou tel secteur pouvait s'enrichir de l'expérience des autres acteurs, quel que soit leur champ d'intérêt ou leur horizon professionnel. Je pense que la nature citoyenne de la démarche de Pays est très utile aussi au moment où le lien civique se distend quelque peu. Retrouver une parcelle de participation à la décision permet d'enrichir la démocratie.

Gérard Bapt
Président du Comité de Bassin d'Emploi du Nord-Est Toulousain,
Député-Maire de Saint-Jean

Charte de Pays

Un document hautement stratégique

La création officielle du Pays dépend de la validation de la Charte de Pays. C'est dire l'importance de ce document.

Phases d'avancement de la création du Pays

2000-2002

• Phase de reconnaissance du périmètre d'étude du Pays

2003

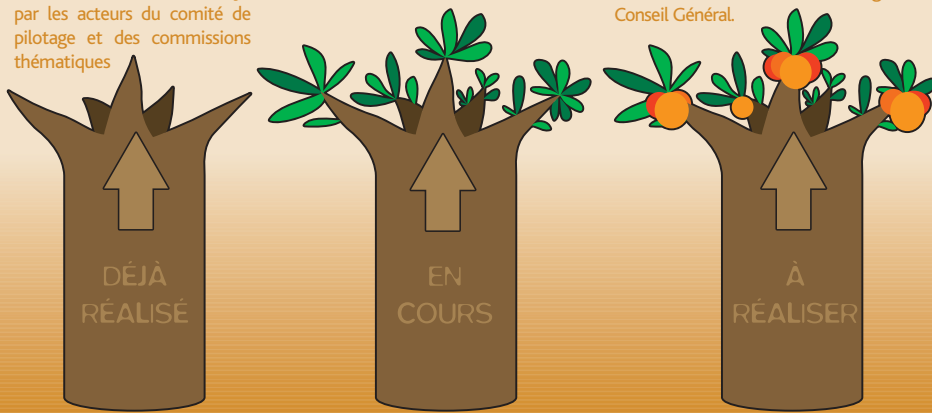
• Élaboration de la Charte de Pays
• Validation de la Charte de Pays par les acteurs du comité de pilotage et des commissions thématiques

2004

• Installation du Conseil De Développement, élection du président
• Adoption de la Charte de Pays par les conseils municipaux des 50 communes du territoire

2004

• Information du public
• Envoi du dossier de périmètre définitif au Préfet de Région. Ce dernier saisit pour avis la commission départementale de coopération intercommunale, le Conseil Général, le Conseil Régional dans un délai de 3 mois. Si l'avis est favorable, il arrête le périmètre définitif : le Pays est créé.
• Phase de contractualisation : élaboration du Contrat de Pays et négociation des programmes d'actions pluriannuels entre les acteurs locaux, l'État, le Conseil Régional, le Conseil Général.



Déjà validée par le comité de pilotage et les commissions thématiques, la Charte de Pays Girou Tarn Frontonnais vient d'être adressée pour délibération aux 50 conseils municipaux des communes du territoire. Elle sera ensuite envoyée au Préfet de Région qui arrêtera le périmètre définitif du territoire. Cette décision marque la création officielle du Pays Girou Tarn Frontonnais.

Qu'est-ce qu'une Charte de Pays ?

La Charte de Pays est un document de référence qui détermine la stratégie du Pays Girou Tarn Frontonnais en matière de développement socio-économique, de gestion de l'espace et d'organisa-

tion des services. Elle contribue à formaliser les engagements réciproques des acteurs concernés. Elle décrit les orientations fondamentales du Pays à un horizon minimal de dix ans et précise les principes et actions qu'il soutiendra pour remplir ses objectifs. Enfin, la Charte traduit un projet global de développement durable (lire article Agenda 21).

Comment se présente-t-elle ?

La Charte de Pays Girou Tarn Frontonnais est un document écrit composé de trois parties : le diagnostic, les scénarios, les enjeux et les axes de développement.
• Le diagnostic a été élaboré à partir de 4 thèmes : le territoire et les hommes, l'habitat et les

services, l'économie, les activités touristiques et de loisirs.

• Les scénarios d'évolution du territoire reposent sur les projections réalisées par l'INSEE. Le nombre d'habitants du pays passerait de 81 000 aujourd'hui à environ 160 000 en 2030, soit une hausse démographique de 50 % d'ici 30 ans. La proportion de personnes âgées dans la population serait multipliée par deux.

• Les enjeux et les axes de développement sont au nombre de quatre. Axe 1 : assurer un développement économique en préservant l'environnement. Axe 2 : conforter l'accueil des nouveaux habitants. Axe 3 : améliorer l'accessibilité tout en préservant l'environnement. Axe 4 : développer les activités de

Agenda 21



Chaque collectivité peut à son niveau agir sur le développement durable. Ce postulat émis en 1992 lors du Sommet de Rio a donné lieu à des projets de développement durable dénommés Agenda 21. Constitutifs de la création des Pays, ces projets cherchent à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels et de développer des activités économiques soutenables.

Plus précisément, ils répondent à :
• des objectifs d'équité sociale, d'efficacité économique, d'amélioration de l'environnement
• des principes de subsidiarité et de transversalité
• une recherche de participation des citoyens, de transparence des décisions
• des défis de conciliation du long terme et du court terme.

Ce sont généralement les Chartes de Pays qui traduisent ces projets. ■

tourisme et de loisirs pour une image forte du pays.

Pour élaborer cette Charte, les maîtres-mots ont été : participation et concertation. L'organisation de la réflexion a duré un an. Elle s'est déroulée en commissions* et en groupes de travail* a réuni plus de 300 personnes de tous horizons : élus, représentants milieux socio-économiques et associatifs, civils... À l'origine de tout grand projet, il y a souvent la rencontre et l'échange. ■

(*) Quatre commissions : développement économique, accueil des nouveaux habitants, infrastructures et environnement, tourisme et loisirs. Neuf groupes de travail : environnement, tourisme, infrastructures, culture loisirs, sports loisirs, social, artisanat commerce, zones d'activités, services, agriculture.

Un nouveau lieu de débat public et contradictoire

Le renforcement du partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels et associatifs est un objectif prioritaire du pays et... du Conseil de Développement, l'instance chargée d'appliquer et de faire respecter ce principe.

Le Conseil de Développement (CDD) n'est pas une institution de plus. Instauré par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite "loi Voynet", il s'agit d'une instance consultative opérationnelle créée à l'échelle des pays.



L'objectif du futur CDD du Pays du Girou Tarn Frontonnais va être d'impliquer les acteurs de la société civile et les porteurs de projet dans une démarche de développement. Pour cela, il s'appuiera sur les initiatives et la participation des acteurs locaux. Ses deux principales missions seront de formuler des avis sur toutes les questions concernant l'aménagement et le développement du Pays, de participer à l'évaluation de la mise en œuvre du futur Contrat de Pays, c'est-à-dire au programme d'actions.

Girou Tarn Frontonnais pourra faire évoluer son organisation et ses missions au fur et à mesure de l'avancement de la démarche de Pays. Aucune dotation particulière n'étant prévue par la loi Voynet, il aura recours aux financements dévolus par l'État et les collectivités territoriales.

Bien placé pour réaliser des études susceptibles d'éclairer les choix des élus, le CDD doit aboutir à un consensus du point de vue de la vision du territoire et proposer des orientations ainsi que des avis. Organisé en collège, celui du Pays du

Opérationnels depuis deux ans à peine, les Conseils de Développement ont encore du mal à trouver leur place et à remplir leur rôle. La société civile du Pays Girou Tarn Frontonnais réussira-t-elle ce pari ? ■

Comment sont choisis les membres du Conseil ?

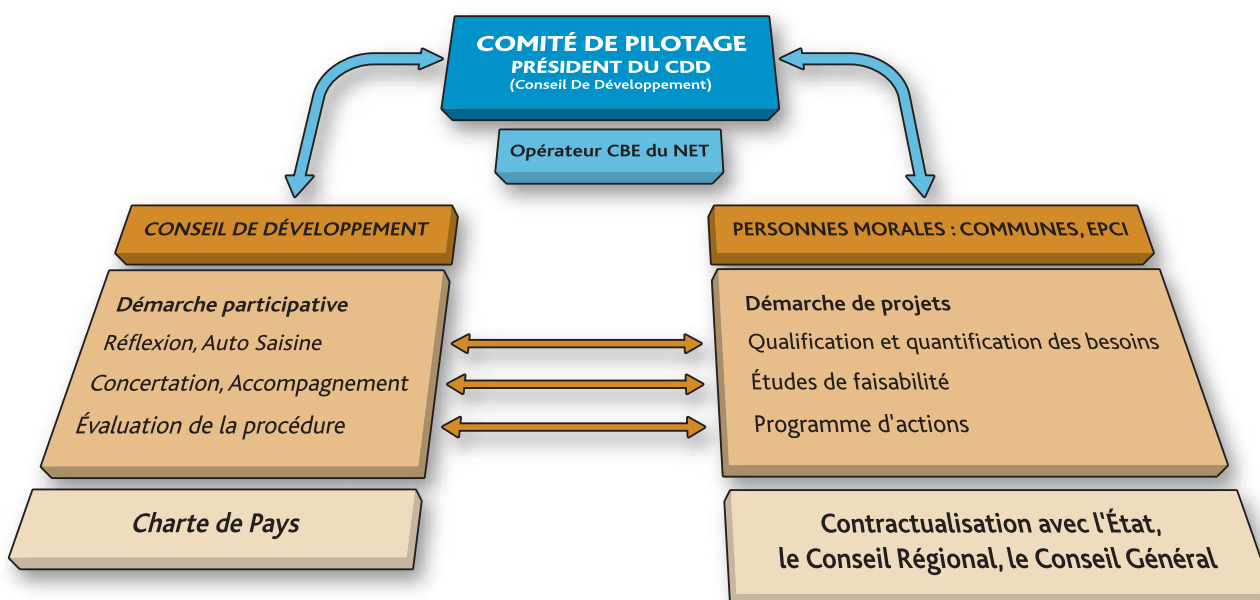
L'intégration des membres du Conseil de Développement (CDD) doit être justifiée par leur action au sein du territoire, leur représentativité locale ou leur affiliation à des fédérations reconnues. Chaque commune et groupements de communes peut proposer une liste de représentants en tenant compte, de manière équilibrée, de la diversité des activités économiques, sociales, culturelles et associatives présentes sur le territoire. Ce sont les membres du CDD qui élisent son Président. Le CDD du Pays du Girou Tarn Frontonnais est composé de 57 membres bénévoles répartis en 4 collèges :

- 15 élus (13 élus des structures intercommunales, de communes isolées et deux représentants, un du Conseil Général et un du Conseil Régional)
- 15 personnes ressources : qui ont suivi la démarche Pays depuis le début
- 12 représentants de la vie économique (chambres consulaires, organisations professionnelles, organisations syndicales, formation professionnelle)
- 15 représentants de la vie associative (social, culture, sports, scolaire/périscolaire, environnement, cadre de vie).

Le cadre législatif

Selon la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (art. 26) du 25 juin 1999, "un Conseil de Développement composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs est créé dans les pays et les aires urbaines. Le CDD s'organise librement. Ses prérogatives sont consultatives.

Conseil de Développement et financeurs publics : quelles articulations ?



EN BREF



Les entreprises du territoire concernées par le vieillissement de leurs salariés peuvent se rapprocher du CBE du Nord Est Toulousain porteur du projet EQUAL "Aboutissement des fins de carrière professionnelle et Gestion prévisionnelle des âges". Ce projet fait référence à 2 expérimentations menées au sein d'entreprises locales : SRI et Imprimerie Laborie. Nous serons ravis de restituer en votre présence les résultats de ces expériences lors d'une conférence prévue vers la fin juin 2004.

Pour en savoir plus :
Tél. : 05 62 89 07 70
Agnès PALIES
<http://www.cbenedunet.org>

En Girou Tarn Frontonnais, la randonnée fait du chemin

Ils facilitent la découverte du patrimoine local, participent à l'identité du territoire, ouvrent des opportunités touristiques... Les chemins de randonnées sont bien plus que de simples lieux de promenade.

À travers champs ou en forêt, de collines en collines, le long de sentiers fleuris, sillonnant les villages, enjambant les ruisseaux... les chemins de randonnées des coteaux du Girou et de Bellevue ont été remis au goût du jour.

Il y a quatre ans, Pierre Deschamps et Alain Guédon ont eu l'idée de créer une section randonnée rattachée à l'association sportive et culturelle *Créatisiasmes* de Paulhac. Ils en sont aujourd'hui respectivement président et vice-président et organisent une randonnée par mois (sauf en juillet et en août). "Il existe de nombreux sentiers sur le village de Paulhac, expliquent-ils. Dans chaque village alentour, des curiosités sont à découvrir : les bains de Montjoire, l'église de Buzet, classée monument historique, les châteaux de Montberon et de St-Géniès Bellevue, sans parler des panoramas. À Montjoire, par temps clair, on peut apercevoir onze départements différents."

Chaque randonnée fait l'objet d'une préparation minutieuse : reconnaissance des lieux, balisage du trajet. Depuis la création de leur association, les deux marcheurs ont également réalisé un projet de grande ampleur en retraçant un chemin de 22 km reliant Paulhac à Launaguët déjà utilisé au Moyen Age par les paysans. Avec l'aide des communautés de communes des Coteaux du Girou et des Coteaux de Bellevue, le sentier, baptisé "chemin du Poutou", a été balisé d'une soixantaine de panneaux de bois et fait l'objet d'un dépliant. Classé au PDIPR¹ de la Haute-Garonne, il représente un bon moyen de raccorder les boucles pédestres existantes (Verfeil, Villemur, Fronton, Grissoles, Villebrumier) et de mettre en réseau les sites touristiques.

Le Nord-Est toulousain a une importante carte à jouer en développant les randonnées. L'activité intéresse les communes car elle permet d'entretenir les sentiers et

participe à l'aménagement du territoire. "Elle permet aussi de jouer sur l'image du tourisme vert, très en vogue actuellement, de faire vivre gîtes ruraux, chambres d'hôtes et petits restaurants locaux, poursuit Pierre Deschamps et Alain Guédon. La création du pays va nous permettre de rencontrer d'autres responsables d'association de randonneurs, de découvrir les circuits des uns et des autres, et de réaliser une carte commune des sentiers." Un document très attendu des randonneurs. ■

(1) Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.



De gauche à droite : Pierre Deschamps, Alain Guédon



Chaque année en juin, l'association organise une randonnée sur le chemin de Poutou. L'année dernière, 150 marcheurs ont suivi le mouvement.



Vin, randonnée, accueil à la propriété

Trois facteurs de succès pour le tourisme de proximité

François Daubert, vice-président des caves indépendantes de Fronton, est catégorique : "Le vignoble de Fronton a un rôle moteur à jouer dans le développement touristique du Pays". Proche des agglomérations toulousaine et montalbanaise, le frontonnais est une destination privilégiée pour une journée de détente et de découverte.

Si le vin est longtemps resté l'unique pôle d'attraction¹, la randonnée devient un facteur de séduction supplémentaire et... complémentaire ! Parallèlement à ce phénomène, de nombreuses entreprises viticoles se sont inscrites dans le créneau de l'accueil de groupes et de particuliers à la propriété.

Plus de renseignements sur : <http://www.citaenet.com/fronton/>

(1) Fronton possède un cépage qui lui est propre : la Négrette, qui donne un côté fruité, souple et aromatique aux vins.

Le saviez-vous ?

Le territoire de Fronton accueille un groupement d'employeurs spécialisé dans les métiers liés à la viticulture, au maraîchage et à l'entretien des espaces verts. Une façon d'assurer à cette main d'œuvre saisonnière le plein emploi.

3 questions à...



Edmond Reyter, président de l'Office de Tourisme de Verfeil

• L'Office de tourisme de Verfeil est très actif, quelles sont vos principales opérations ?

Verfeil est un village médiéval, riche en monuments qui témoignent de son histoire et de la période cathare. Nous y organisons deux fêtes patronales pour la St-Blaise et la St-Mathieu, un salon du livre, un marché de Noël, une foire à tout... À la St-Blaise, la coutume veut que nous promenions les nouveaux habitants et les jeunes mariés à dos d'âne. Nous avons aussi un petit musée qui présente notamment quelques objets ayant appartenu aux "petites filles modèles" de la Comtesse de Ségur. Elles ont vécu à Verfeil et y sont enterrées.

• Le tourisme vert est-il un de vos axes de développement ?

Nous cherchons en effet à développer le tourisme rural. Nous avons pour cela embauché un emploi jeune chargé d'identifier des candidats à la création de gîtes ou de chambres d'hôte, car nous manquons de structures d'hébergement. Un projet de camping est en cours près du lac du Laragou. Nous avons aussi mis à jour tous les chemins de randonnées de la commune.

• En quoi la création du Pays vous intéresse-t-elle ?

Il y a certainement des synergies à mettre en place avec l'office de tourisme de Villemur, afin de toucher tous les habitants du pays et faire venir ceux de l'extérieur. Le tourisme fait partie des branches économiques de la région sur lesquelles il faut mettre l'accent si nous voulons continuer à nous développer. ■

Chiffres clés du frontonnais

- 70 producteurs indépendants
- le vignoble couvre une superficie de 2 400 ha
- la production annuelle oscille entre 100 et 110 000 hl
- les vignerons produisent 80 % de vin rouge et 20 % de vin rosé
- l'exportation représente entre 10 et 15 % du volume annuel
- 1975, c'est la date du décret d'appellation "Fronton"

CBE du Nord-Est Toulousain
54, route d'Albi - Espace Victor Hugo
31240 Saint-Jean
Tél. : 05 62 89 07 70
Web : www.cbenedunet.org

Directeur de la publication : Gérard Bapt
Conception/rédaction : ICOM 05 62 57 73 43
Crédits photos : ICOM
Impression : SRI • L'Union
Tirage : 27 000 exemplaires
Dépôt légal à parution. ISSN en cours

Construction d'une crèche intercommunale

Le Pays apporte son soutien

En matière de garde de jeunes enfants, la communauté de communes des Coteaux de Bellevue mène une politique offensive.



La future structure accueillera entre 25 et 30 enfants.

L'inadéquation entre l'accueil de nouvelles populations et les besoins d'équipements et de services est un problème récurrent sur les territoires périurbains. C'est pourquoi le Pays Girou Tarn Frontonnais soutient à 100 % les projets structurants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en matière d'accueil.

Un projet en adéquation avec la Charte de Pays

Déjà équipée de deux crèches municipales et d'une crèche associative, la communauté de communes des Coteaux de Bellevue projette d'en construire une troisième sur la commune de Saint-Loup en 2004. "Face au développement démographique de notre territoire, nous devons satisfaire les besoins de garde des nouvelles populations et trouver des solutions", explique sa présidente, Sabine Geil-Gomez.

Relais d'assistantes maternelles, centre social intercommunal, point emploi... Si les projets de la communauté de communes des Coteaux de Bellevue sont axés sur le social "c'est parce que nous voulons toucher la population et lui faire comprendre l'intérêt de l'intercommunalité", souligne-t-elle.

Au-delà du soutien financier qu'elle en attend, Sabine Geil-Gomez place beaucoup d'espoir dans le Pays. "En tant que présidente et maire de Pechbonnieu, je dois constamment gérer le quotidien. Le Pays Girou Tarn Frontonnais est un espace où j'ai le temps de penser à l'avenir en toute sérénité." Pour le Pays aujourd'hui, investir dans de nouveaux équipements est un moyen de gérer la croissance urbaine et de mieux la maîtriser. ■

Le Pays de A à Z

Territoire caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, le Pays est un lieu d'action collective, qui fédère autour d'un projet commun de développement des communes, des groupements de communes, des organismes socioprofessionnels, des entreprises, des associations.



Articulation (entre territoires de projets)

Le Pays permet aux communautés de communes de se concerter et de mutualiser leurs moyens à une échelle territoriale adaptée aux enjeux du développement économique actuel.

Bruit

Dès son origine, le Pays Girou Tarn Frontonnais a fait parler de lui en se mobilisant contre la création d'une nouvelle plate-forme aéroportuaire toulousaine sur les communes de Vacquiers et de Fronton.

Contrat de Pays

C'est un contrat qui peut être signé avec l'État, la Région et le Conseil Général à partir du moment où le Pays est créé. Il traduit en actions opérationnelles les enjeux de la charte. Il permet de mobiliser les crédits publics de l'Union Européenne, de l'État, du Conseil Régional, du Conseil Général.

Développement (Charte de...)

La Charte de Développement ou Charte de Pays est le document de référence qui détermine la stratégie du territoire en matière de développement socioéconomique, de gestion de l'espace et d'organisation des services.

Études

Les études sont nécessaires à l'élaboration de la Charte de Pays et du projet de contrat.

Frontonnais

L'un des trois territoires qui, avec le Girou et la vallée du Tarn, constitue le périmètre géographique du futur Pays.

Général (Conseil)

Le Conseil Général de la Haute-Garonne s'intègre dans le dispositif contractuel pour la construction des Pays.

Horizon

La Charte de Pays précise les orientations du Pays à un horizon minimal de dix ans.

Intercommunalité

Le secteur géographique du Girou Tarn Frontonnais a connu une nette accélération du processus des regroupements intercommunaux. Il existe quatre communautés de communes sur ce territoire : 1996, CODENE ; 1998, coteaux du Girou ; 1999, canton de Villemur ; 2000, coteaux de Bellevue.

J moins...

Le Conseil de Développement du Pays Girou Tarn Frontonnais élit son président prochainement.

K... (pour km²)

Le périmètre d'un Pays n'est pas tenu de respecter les limites administratives des cantons, des arrondissements, des départements ou des régions.

LOADDT

La Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) ou Loi Voynet définit le pays par sa cohésion territoriale, non par des seuils : nombre minimal d'habitants, de communes, de cantons...

Moyens

Un Contrat de Pays bénéficiera de crédits du contrat de plan État Région et du Conseil Général de la Haute-Garonne, dès lors que les politiques qu'il envisage recoupent leurs priorités. Le Pays peut mobiliser des fonds structurels européens.

Naissance

La reconnaissance du périmètre définitif et de la Charte par arrêté préfectoral constitue le véritable acte de naissance du pays.

Objectif

L'objectif du Pays est de renforcer les solidarités et les complémentarités entre espaces ruraux et urbains. Le Pays Girou Tarn Frontonnais s'organise autour des centres-bourgs.

Participatif

Quatre commissions et neuf groupes de travail réunissant 350 personnes ont participé à l'élaboration de la Charte de Pays Girou Tarn Frontonnais.

Quoi ? (Un pays c'est...)

Le pays n'est pas une nouvelle collectivité locale. Il s'organise dans une logique de mission articulée autour de la coordination, l'animation et la mobilisation des différents acteurs publics et privés du territoire qui le composent.

Reconnaissance

L'arrêté préfectoral fixant le périmètre définitif du pays vaut reconnaissance officielle du Pays.

Services (de l'État)

Leur implication est importante dans cette politique de contractualisation. La loi Voynet oblige l'État à coordonner son action en faveur du développement territorial avec les actions des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Trois

c'est le nombre de phases de la vie d'un Pays : phase préalable à la reconnaissance du périmètre d'étude, phase préalable à la reconnaissance du périmètre définitif, phase de mise en œuvre du Contrat de Pays.

Unique

Même si le développement économique, l'aménagement de l'espace ou l'organisation des services publics sont des domaines importants de la politique de pays, chaque territoire est libre de construire son projet.

Volontariat

L'initiative de la création d'un Pays relève de communes ou de leurs groupements. Il se fonde sur le volontariat local, mais recherche dès sa création l'adhésion la plus large, y compris dans la société civile.

W www.pays.asso.fr

Pour ceux qui veulent en savoir plus sur les Pays.

XXI (agenda)

La Charte de Pays doit traduire un projet de développement durable. Les objectifs d'équité sociale, d'efficacité économique, d'amélioration de l'environnement sont prioritaires, ainsi que la participation des citoyens et la transparence des décisions.

Y oupi !

Le pays du Girou Tarn Frontonnais n'est plus qu'à une marche de la reconnaissance officielle.

Z NIEFF

Il existe neuf Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) protégées sur le territoire du Pays du Girou Tarn Frontonnais.

